

# DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 – 054

## Approuvant la signature d'un marché de travaux de création d'un jardin paysager pour le lot 1 – Espaces verts

Le Maire de la commune de Marcoussis,

**VU** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1° ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

**CONSIDERANT** que la commune souhaite réaménager l'espace public situé allée Victor Hugo afin d'en faire un jardin paysager ;

**CONSIDERANT** que la commune a décidé de confier ces travaux à des prestataires extérieurs ;

**CONSIDERANT** qu'à l'issue d'une mise en concurrence adaptée, l'offre de la société PROJARDINS a été jugée la mieux disante au regard des critères énoncés dans le cahier des charges pour le lot 1 - espaces verts ;

## DÉCIDE

### ARTICLE 1

Un marché de travaux de création d'un jardin paysager est signé avec la société PROJARDINS sise chemin du Bois Courtin à Villebon sur Yvette (91140) pour le lot 1 - espaces verts.

### ARTICLE 2

Le montant du marché s'élève à 106 340.70€ HT soit 127 608.84€ TTC.

La durée du marché est fixée à 4 mois à compter de la réception de l'ordre de service de notification.

### ARTICLE 3

La dépense sera inscrite au Budget Ville.

**ARTICLE 4**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable publique.

**ARTICLE 5**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 5 mars 2024

**Le Maire**  
**Olivier THOMAS**

